

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 28

Troyes, le lundi 18 juillet 2022

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 81 excès de vitesse;
- 9 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 7 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 18 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 17 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 9 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 20 faits de refus de priorité;
- 38 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 19 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

#### Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 19 juillet - matin	D49 Verrières
Mercredi 20 juillet - matin	N77 Montigny-les-Monts
Mercredi 20 juillet – matin	D960 Lesmont - Soulaines-Dhuys
Jeudi 21 juillet – matin	RD 373 Saint-Oulph
Jeudi 21 juillet – après-midi	Avenue Chomedey de Maisonneuve à Troyes
Vendredi 22 juillet – matin	D442 Le Pavillon-Sainte-Julie
Vendredi 22 juillet – matin	Avenue du Maréchal Leclerc à Bréviandes

## Accidents de la route, conseils pratiques

Si vous êtes victime d'un accident, respectez les procédures pour votre propre sécurité et celle de tous les usagers de la route. Vous devez toujours avoir à l'esprit trois actions à accomplir en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

#### Vous êtes victime d'un accident :

- Allumez vos feux de détresse :
- Si vous le pouvez, garez-vous (sur la bande d'arrêt d'urgence sur autoroute) sans gêner l'accès aux véhicules de secours ;
- Mettez vos passagers à l'abri ;
- Prévenez les secours ;
- Sur route, balisez l'accident au moyen d'un triangle de pré-signalisation placé à 200 mètres en amont du sinistre ;
- Interdisez de fumer à proximité pour éviter un incendie.



En cas de départ de feu d'un véhicule, utilisez votre extincteur sous le moteur. Si le feu est déjà déclaré, éloignez-vous au plus vite après avoir mis les éventuelles victimes en sécurité.

### Si vous êtes témoin d'un accident, et qu'il y a des blessés :

- Ne les déplacez pas, sauf en cas de danger imminent (incendie par exemple);
- Si la victime est inconsciente et que vous êtes détenteur d'un brevet de secourisme, placez-la en position latérale de sécurité ;
- En cas d'hémorragie importante, comprimez la plaie ;
- Couvrez les victimes et réconfortez-les en leur parlant ;
- Demandez aux passants de vous aider ou de s'éloigner ;
- Ne retirez pas le casque d'un motard ;
- Ne donnez ni à boire, ni à manger à un blessé;
- N'essayez pas d'ôter les vêtements d'un brûlé.

## **Contact presse**

Bureau de la représentation de l'État et de la communication Tél : 03 25 42 35 00  $\,$ 

 ${\sf M\'el:} \ \underline{pref-communication@aube.gouv.fr}$ 

